

BASS – Commission mixte paritaire du 18 avril 2024

Compte rendu

Revalorisations salariales dans la perspective de la CCUE

La CFDT, la CGT et SUD ont fait parvenir des propositions.

La CGT a en outre envoyé une contre-proposition au texte présenté par AXESS le 04 avril. Elle a décorrélé sa proposition de politique salariale d'un projet d'avenant à la CPPNI relatif à la négociation de la CCUE. Elle rappelle en outre qu'elle ne négociera pas par blocs.

La CGT propose une rétroactivité de la mesure d'extension du Ségur au 1^{er} juillet 2023, demande une transposition des 1,3% à l'instar de l'augmentation générale de la fonction publique hospitalière, une revalorisation des nuits, dimanches et jours fériés sur les mêmes bases que la fonction publique, avec laquelle le décrochage n'est pas entendable. Elle maintient sa proposition d'une revalorisation générale des salaires de 5% et renonce à la détermination immédiate d'un salaire minimum hiérarchique.

SUD demande une rétroactivité de la mesure Ségur au 1^{er} janvier 2024 et rejoint la CGT sur le fait que si un calendrier de négociation des thématiques est nécessaire, en revanche la question de la signature se posera uniquement en toute fin de négociation.

La CFDT propose des mesures nuit, dimanche et jours fériés exprimées sur un tarif horaire, permettant une logique de convergence entre les CCN et applicables aux structures n'adhérant à aucune des conventions de la BASS, dans le cadre de l'extension.

Axess présente les évolutions qu'elle a apportées au texte initial : l'article conditionnant l'application de la mesure Ségur à son financement a été retiré, les périodes de négociation des différentes thématiques ont été desserrées, la situation des salariés assurant des modes particuliers d'accompagnement (assistants et accueillants familiaux) sera abordée à la suite du sujet classification/rémunération, des précisions ont été apportés sur l'objet du fonds du paritarisme.

Axess rappelle que ces mesures sont transitoires et s'inscrivent dans les contraintes de négociation qui ont été fixées par les pouvoirs publics.

De nombreux échanges ont lieu sur les textes présentés ainsi que sur les bases ayant servi au chiffrage de la mesure Ségur sur lesquelles des discussions sont en cours avec les pouvoirs publics, AXESS contestant les chiffres communiqués par le rapport gouvernemental sur les oubliés du Ségur.

Négociation CCUE « Classification – rémunération »

Le préalable du Ségur n'ayant pas été levé, la CGT, Sud et FO quittent la table des négociations sur ce point.

AXESS indique être en cours de finalisation d'une proposition amendée mais ne remettant pas en cause l'approche fondamentale du système.

La CFDT, si elle est en phase sur cette approche, estime qu'actuellement ce qui est attendu ce sont toutes les questions autour de la rémunération (niveaux de rémunération, éléments d'évolution de carrière, rémunérations « additionnelles » en termes de primes, ...). Il y a urgence sur ces aspects.

Axess formulera une proposition Classification – Rémunération globale pour la prochaine CMP.



Petite enfance

Axess indique qu'une réunion avec les pouvoirs publics qui devaient permettre de préciser le déploiement de la mesure a été reportée. Un texte sera proposé suite à cette réunion.

Axess a néanmoins présenté deux pistes possibles de revalorisation, l'une ciblée sur les professionnels des EAJE en charge de l'accompagnement des enfants accueillis, l'autre concernant l'ensemble des professionnels et modulant la mesure en fonction du niveau de qualification.

Axess a rappelé que ces propositions tenaient compte de l'accompagnement financier de la branche famille, égal à 66% du coût chargé d'une augmentation en moyenne de 150 euros net par salarié.

Les échanges se poursuivront lors de la prochaine CMP.

Prochaine CMP : le 16 mai 2024

